

AOÛT 2016

**VERIFICATION DES TITRES D'ELIGIBILITE  
RAPPORT DU BUREAU DU GRAND CONSEIL**

Le Bureau du Grand Conseil s'est réuni le jeudi 18 août 2016 pour prendre connaissance des pièces justificatives relatives à l'élection d'un nouveau député en remplacement d'une collègue démissionnaire.

Conformément à l'article 66, alinéa 1 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) du 16 mai 1989, en cas de vacance de siège pendant la législature, le Secrétariat général du Grand Conseil invite le Bureau d'arrondissement à le repourvoir dans un délai de cinq semaines. Selon l'extrait du procès-verbal du Bureau électoral de l'arrondissement du Jura – Nord vaudois, sous-arrondissement d'Yverdon, est déclaré élu au Grand Conseil :

M. Pierre-Alain URFER, né le 1<sup>er</sup> octobre 1965, originaire de Champvent (VD), agriculteur de profession, domicilié chemin du Château 3, 1443 Champvent, qui remplace, au sein du groupe PLR, Mme Gloria Capt, démissionnaire.

En vertu de l'article 23, alinéa 3 de la loi sur le Grand Conseil (LGC) du 8 mai 2007, le Bureau, composé de M<sup>mes</sup> et MM. Grégory Devaud, Président, Rémy Jaquier, 2<sup>e</sup> Vice-Président, Martine Meldem, Yves Ravenel, Michel Renaud et Nicolas Rochat Fernandez, membres, et de la soussignée, a constaté la parfaite légalité de cette élection et vous propose de l'accepter telle que présentée.

Lausanne, le 18 août 2016.

La rapportrice :

(Signé) *Sylvie Podio*

*Première Vice-Présidente*